

IDENTITE DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom : Né(e) le :

Classe (année scolaire 2017/2018) :

REGIME (cocher la case utile)

EXTERNE INTERNE DP 4 jours (ne mange pas le mercredi midi) DP 5 jours

Scolarité année précédente

Etablissement : Classe :

Boursier 2016/2017 (Bourse nationale) : OUI NON

Responsable légal 1 et financier

NOM : Prénom :

Adresse : Code postal : Commune :

Tél. domicile : Tél. portable :

Profession : Nombre d'enfant à charge :

Veuillez compléter le cadre ci-dessous en indiquant les frères et sœurs qui fréquenteront un établissement public du 2nd degré (Collège, Lycée, B.T.S ou classes préparatoires) **à la rentrée de septembre 2016.**

<u>NOM - Prénom</u>	<u>NOM et ADRESSE de l'établissement fréquenté à la rentrée 2017/2018</u>	<u>CLASSE</u>	<u>REGIME</u>

POSSIBILITE DE REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION OU DE L'INTERNAT

trimestriellement, par chèque ou en espèces.

mensuellement, par prélèvement automatique, pour les élèves **non boursiers exclusivement**.

⇒ Procurez-vous, auprès de l'intendance, le mandat de prélèvement à compléter, signer et accompagner d'un RIB.

DANS TOUS LES CAS, JOINDRE ET AGRAFER IMPERATIVEMENT UN RIB ET NOTER LE NOM DESSUS

Le service intendance peut avoir à vous reverser certaines sommes : le RIB est donc réclamé pour effectuer, le cas échéant, un virement sur votre compte bancaire.

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES DESIRANT ADHERER AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Si votre enfant ne bénéficie pas de bourses nationales vous pouvez opter pour un paiement des frais d'hébergement par prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal.

Pour cela, il convient de :

- compléter et signer le mandat de prélèvement SEPA retiré auprès du service intendance.
- joindre au mandat de prélèvement SEPA le relevé d'identité bancaire du compte à prélever.

Nota : les demandes de prélèvement automatique ne pourront être traitées après la rentrée scolaire.